

Ma femme me donne la maison

Par delphine, le 09/07/2008 à 00:43

je divorce et ma femme veux me donner sa part de la maison sans rien en contrepartie comment faire je ne connais pas les demarche qu'il faut faire et la maison est fini de payer comme elle na jamais travailler elle na jamais rien mis pour la maison

Par Tisuisse, le 09/07/2008 à 08:15

C'est du domaine des compétences d'un notaire, lequel est seul habilité à établir un acte de transfert de propriété. Sur l'acte notarié de la maison, au lieu qu'il soit mentionné, comme propriétaire, Monsieur et Madame X.. il portera Monsieur X. Vous devrez signer l'un et l'autre ce nouvel acte.

Par Visiteur, le 09/07/2008 à 23:34

Bonsoir,

Il s'agit d'une donation, voir rapidement avec votre notaire, car tant que vous êtes mariés, il y a des abattements fiscaux entre époux, dont vous ne bénéficierez plus après divorce.